

CONDITIONS & TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE

DES PARTICULIERS À PARTIR DU 04 JUILLET 2025

Tous les tarifs sont présentés en FCFA HT sauf précision contraire et assujettis à la fiscalité en vigueur notamment à la Taxe sur Activité Financière et Assurance (TAFa 10%) reversée aux impôts. Taux de Base Bancaire = 9%

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS AUX PARTICULIERS					
I. CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE			FCFA HT		
1.1	Conditions d'ouverture de compte				
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)				
1.1.1.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.2	Compte épargne simple		Gratuit		
1.1.1.2.1	Compte épargne junior		Gratuit		
1.1.1.3	Dépôt à terme		Gratuit		
1.1.1.4	Compte épargne logement		Gratuit		
1.1.1.5	Plan épargne logement		Gratuit		
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)		N/A		
1.1.1.7	Compte joint				
1.1.1.7.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.7.2	Compte épargne		Gratuit		
1.1.1.8	Compte indivis				
1.1.1.8.1	Compte chèques		Gratuit		
1.1.1.8.2	Compte épargne		Gratuit		
1.1.1.9	Autres types de comptes		Gratuit		
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte				
1.1.1.10.1	Dépôt à terme		min 5.000.000		
1.1.1.11	Certicompte Assurance décès accidentel associée au compte chèque				
1.1.1.11.1	Capital garanti : 1 MF		6 000		
1.1.1.11.2	Capital garanti : 2 MF		12 000		
1.1.1.11.3	Capital garanti : 3 MF		18 000		
1.2	Conditions de clôture de compte				
1.2.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.2	Compte d'épargne simple		Gratuit		
1.2.3	Dépôt à terme		Pénalité 1% avant terme		
1.2.4	Compte épargne logement		Gratuit		
1.2.5	Plan épargne logement		Gratuit		
1.2.6	Compte sur livret		N/A		
1.2.7	Compte joint				
1.2.7.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.7.2	Compte épargne		Gratuit		
1.2.8	Compte indivis				
1.2.8.1	Compte chèques		Gratuit		
1.2.8.2	Compte épargne		Gratuit		
1.2.9	Lettre de clôture juridique		Gratuit		
1.2.10	Attestation de clôture de compte		47200		
1.2.11	Autres types de clôture de comptes		Gratuit		
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE			FCFA HT		
2.1	Gestion de comptes				
2.1.1	Conditions débitrices et frais				
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur (MTD) appliqué à la clientèle		N/A		
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne		Gratuit		
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert		0,05% min 1 000		
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte		0%		
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé		10 000		
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé 15 000				
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)				
2.1.1.7.1	Compte épargne		Gratuit		
2.1.1.7.2	Compte courant		2000		
2.1.1.7.3	Compte courant (APE : Agent Permanent de l'Etat)		1 500		
2.1.1.7.4	Compte courant (Retraités)		1 000		
2.1.1.7.5	Compte courant (Espaces Platinum)		5 000		
2.1.1.8	Arrêté de compte (Echelle d'intérêt - tarif mensuel)		Gratuit		
2.1.1.9	Relevé d'identité bancaire (RIB)		Gratuit		
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices		N/A		
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement		En fonction de l'âge, de la durée du séjour, du pays et de l'assureur		
2.1.1.12	Assurance automobile		N/A		
2.1.1.13	Assurance voyage				
2.1.1.13.1	SOGEOVAGE par an		En fonction de l'âge, de la durée du séjour, du pays et de l'assureur		
2.1.1.14	Assurance compte sécurisé				
2.1.1.14.1	CERTICOMPTÉ selon l'âge par an		Cf. 1.1.1.11.1		
2.1.2	Relevés de compte				
2.1.2.1	Mensuel pour le compte chèque (envoi e-relevé et via SG CONNECT)		Gratuit		
2.1.2.2	Trimestriel pour le compte épargne		Gratuit		
2.1.2.3	A la demande quelle que soit la période (compte chèque ou épargne)		1 000 / page		
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels				
2.1.4	Autre type de relevé de comptes				
2.1.4.1	Relevé pour formalités VISA		15 000		
2.1.4.2	Edition de mini relevé au distributeur SGB		Gratuit		
2.1.5	Attestations bancaires				
2.1.5.1	Attestation de solde 30 000				
2.1.5.2	Attestation de non engagement		30 000		
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires				
2.1.5.3.1	Attestation de virement permanent et irrévocable		75 000		
2.1.5.3.2	Attestation de virement bancaire pour visa études		75 000		
2.1.5.3.3	Attestation d'engagement		75 000		
2.1.5.3.4	Attestation de virement bancaire		50 000		
2.1.5.3.5	Attestation de capacité financière		0,15% min 50 000		
2.1.5.3.6	Attestation de ligne de crédit		50 000		
2.1.5.3.7	Attestation de plafond de caution		30 000		
2.1.5.3.8	Attestation de bonne relation		60 000		
2.1.5.3.9	Attestation de ressources		60 000		
2.1.5.3.10	Attestation de recommandation		50 000		
2.1.5.3.11	Attestation bancaire (ou attestation de compte)		25 000		
2.1.5.3.12	Autres attestations		60 000		
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte		100		
2.1.7	Frais pour procuration		Gratuit		
2.1.8	Conditions créditrices				
2.1.8.1	Plan épargne et autres produits d'épargne contractuelle				
2.1.8.1.1	Plan épargne logement		3,5% l'an + Prime (2%) soumise à condition		
Le plan épargne logement mené à son terme sans être assorti d'un prêt épargne logement bénéficie d'une prime d'épargne de 2% sur les intérêts plafonnés à 5.000.000 FCFA					
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne		N/A		
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans épargne et autres produits d'épargne contractuelle		N/A		
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes épargne simple (par an)				
2.1.8.4.1	Compte épargne simple		4%		
2.1.8.4.2	Compte épargne junior		4%		
Le taux de rémunération du compte épargne simple et du compte épargne junior est perçu dans la limite d'un plafond de 10 000 000 FCFA					
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme				
2.1.8.5.1	Dépôt à terme		Min 3,5%		
2.1.8.5.2	Bon de caisse		N/A		
2.1.8.5.3	Compte à rente		Min 3,5%		
2.1.8.5.4	Compte épargne crédit		Min 3,5%		
Le taux de rémunération fixe ci-dessus est perçu dans la limite d'un plafond de 10.000.000 (à compter du 1er Janvier 2015 conformément à la décision N°CM/UMOA/016/09/2014 fixant les conditions de rémunération des produits d'épargne réglementés dans l'UMOA).					
2.1.8.6	Autres conditions créditrices		N/A		
Les intérêts sur les comptes épargnes sont payés à terme échu et subissent une retenue IRC (impôt sur les créances) qui est de 15%.					
2.2 MOYENS DE PAIEMENT					
2.2.1	Chèques				
2.2.1.1	Délivrance de chéquier		Gratuit		
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables		Gratuit		
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette		100 / feuillet		
2.2.1.1.3	Lettre-chèques		N/A		
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place		0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA				
2.2.1.1.5.1	Remise de chèque payable au Bénin		Gratuit		
2.2.1.1.5.2	Remise de chèque payable dans la zone UEMOA		Gratuit		
2.2.1.1.6	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)		Cf. 8.2.8.2		
2.2.1.2	Chèques de guichet		3 000		
2.2.1.3	Certification de chèque		0,1% (min 3.300 max 30 000)		
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque		5 500		
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur				
2.2.1.5.1	Par vignette		5 900		
2.2.1.5.2	Par carnet		25 000		
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur		Cf. 2.2.1.5.1		
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier				
2.2.1.7.1	Non réclamé après 6 mois		3 000 dès le 1er mois + 5 900 frais de destruction après 6 mois		
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence de provision ou l'insuffisance de provision				
2.2.1.8.1	Frais imputés à l'émetteur		18 000		
2.2.1.8.2	Port lettre d'avertissement à l'émetteur		18 000		
La lettre d'avertissement vous informe du rejet d'un chèque émis, ce qui vous permet de régulariser votre situation et d'éviter une interdiction d'émettre des chèques. Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes les banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Incidents de Paiement de la BCEAO recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques.					
2.2.1.8.3	Frais de dossier interdit bancaire		18 000		
2.2.1.8.4	Frais de régularisation		6 000		
2.2.1.8.5	Chèque émis en infraction interdit bancaire		18 000		
2.2.1.9	Forfait chèque impayé		N/A		
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)		N/A		
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé par DHL)				
2.2.1.11.1	Local		25 000		
2.2.1.11.2	Afrique		35 000		
2.2.1.11.3	Hors Afrique		50 000		
2.2.1.12	Autres types de chèques				
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement		N/A		
2.2.1.14	Encaissement de chèques				
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA		Gratuit		
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA		Gratuit		